

# Formations linguistiques A1-A2-B1



## APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS F.L.E – F.L.I FORMATIONS LINGUISTIQUES – NIVEAU A1 – A2 – B1 ORAL.

En 2019, pour le compte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le CPE dispense des formations linguistiques sur l'ensemble des territoires des Hautes-Alpes et des Alpes de hautes Provence.

► **Parcours A1 obligatoire** – Au bénéfice des personnes étrangères installées durablement et légalement sur le territoire Français et signataires du Contrat D'intégration Républicaine ou du CAI.

Atteinte du niveau A1 du CECRL pour l'obtention du Titre de Séjour.

► **Parcours A2 facultatif** – Public signataire du CIR ou du CAI.

Atteinte du niveau A2 – Conditions requises pour l'obtention de la carte de résident.

► **Parcours B1 oral facultatif** - Public signataire du CIR ou du CAI.

Atteinte du niveau B1 oral – Conditions pour l'accès à la Nationalité Française.

**Parcours accessibles sur orientation de l'OFII ou sur simple demande motivée (pour les parcours A2 et B1 oral) ... N'hésitez pas à vous renseigner au CPE.**

**Vos interlocutrices privilégiées :**

**Estelle HILARY**, coordinatrice administrative - 04 92 53 61 19 - e.hilary@cpe-as.fr

**Séverine CHANAVAT**, responsable pédagogique - 04 92 53 61 19 - s.chanavat@cpe-as.fr